

**Recommandations sur les aspects programmatiques du travail de la
CMAE sur les changements climatiques en Afrique**
Par
**Le Groupe des experts africains de haut niveau sur les changements
climatiques en Afrique**

(Addis Abeba, 23 octobre 2009)

Les recommandations suivantes ont été formulées dans le but de compléter et améliorer le travail effectué à travers les trois projets de cadres d'orientation présentés:

1. Pour les pays les moins développés, les petits Etats insulaires en développement, et l'Afrique, l'adaptation est la plus grande priorité. L'atténuation est également importante, dans le cadre du développement durable, et en fonction des capacités nationales. Pourtant tant que le monde développé ne manifeste pas un engagement authentique sur la réduction de ses gaz à effet de serre, tous les efforts de financement visant l'adaptation et l'atténuation seront vains.

2. Les efforts déployés par les pays les moins développés, les petits Etats insulaires en développement et l'Afrique dans les négociations sur les changements climatiques devraient être perçus comme synergétiques et complémentaires à la plateforme sur les changements climatiques mise au point par le Groupe des négociateurs africains;

3. Les aspects programmatiques du travail de la CMAE sur les changements climatiques en Afrique doivent prendre en compte les contributions pertinentes de:

(a) La Déclaration de Ouagadougou du 11 octobre 2009 lors du Forum mondial sur le développement durable;

(b) La Déclaration de N'Djamena du 17 octobre 2009 relative à la Grande muraille verte du Sahara et du Sahel; ainsi que

(c) Des prochains résultats de la session technique et ministérielle du Plan d'action régional de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest sur les changements climatiques prévue à Accra du 17 au 20 novembre 2009;

4. Les travaux menés à ce jour sur le projet de cadre global des programmes et initiatives africains sur les changements climatiques devraient être mis à la disposition de la quinzième session de la conférence des Parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques prévue à Copenhague en décembre 2009. Les négociateurs africains pourraient ainsi en tenir compte durant les négociations tandis que les Ministres et les Chefs d'Etats africains prendront conscience des programmes et activités qui devront être mis en

œuvre après la réunion. Par conséquent les progrès réalisés sur ce cadre devraient être présentés, avant la réunion de Copenhague, au Premier ministre d’Ethiopie qui est également Président de la Conférence des Chefs d’Etats et de gouvernements africains;

5. Il est important d’assurer une synergie étroite avec toutes les autres institutions africaines, notamment les communautés économiques régionales, afin, d’une part, d’éviter la duplication des efforts en Afrique et d’autre part, de rassembler toutes les informations pertinentes sur les changements climatiques pour les besoins des cadres de programmes;

6. Il est nécessaire de créer au niveau régional une stratégie scientifique commune et un programme de recherche coordonné pour évaluer avec exactitude, tant au niveau national qu’au niveau régional, les effets des changements climatiques et la vulnérabilité environnementale des régions et des pays. Ceci permettrait aux pays de travailler avec un programme d’évaluation scientifique et climatique commun, et d’échanger et d’inter relier des résultats scientifiques au niveau de l’écosystème régional, comme cela a été démontré durant la troisième Conférence mondiale sur le climat tenue à Genève en septembre 2009. Cela permettrait la mise en place d’un programme d’adaptation durable qui tiendra compte de la vulnérabilité à l’échelle nationale et régionale. Lors de la treizième session de la Conférence ministérielle africaine sur l’environnement, des informations scientifiques détaillées et des plans d’action pour la mise en œuvre des programmes pertinents ont été fournis aux délégués;

7. L’objectif des programmes ainsi décrits doit être de créer des conditions permettant aux africains de maintenir et d’améliorer la qualité de leurs vies face aux effets des changements climatiques. Des études entreprises démontrent à la fois des certitudes et des incertitudes autour de la vulnérabilité face aux changements climatiques et à leurs effets. Les conclusions de la troisième Conférence mondiale sur le climat ont souligné la nécessité de renforcer les institutions africaines œuvrant dans la collecte des informations climatiques en formant leur personnel, en développant leurs instruments de surveillance du climat et en améliorant leurs canaux de communication avec les populations et les dirigeants;

8. Les résultats des cadres africains -global et sous régionaux- doivent inclure une désagrégation détaillée du coût de l’adaptation et des conditions préalables à l’atténuation. Ces cadres devraient être mis en œuvre au niveau national, notamment par des actions de formation et des conférences sectorielles consacrées aux questions liées aux changements climatiques;

9. Les cadres sous régionaux doivent incorporer les consultations menées dans chaque pays. Il a été noté que la plupart des actions sous régionales existantes visent le renforcement des capacités dans les programmes, les stratégies et la coopération et mettent rarement l’accent

sur des actions spécifiques relatives à l'adaptation et la résilience aux changements climatiques;

10. La plupart des pays africains disposent de programmes d'action nationaux d'adaptation qui doivent être révisés de manière à intégrer des éléments scientifiques observés, les plans d'action et les coûts;

11. Les programmes sur les changements climatiques doivent être intégrés au sein des politiques nationales et sous régionales à travers une approche à long terme. Les conflits et les migrations liés aux changements climatiques, ainsi que l'éducation sur les changements climatiques, doivent être pris en compte dans la production de ces programmes. Les programmes, projets et initiatives relatifs aux changements climatiques doivent suivre une approche intégrée au niveau interministériel;

12. Le projet de cadre de programmes doit renforcer la recherche, la gestion de l'information et la communication, qui sont cruciales pour trouver les solutions appropriées. Il est impératif de spécifier la mise en œuvre de la réduction des catastrophes et la gestion des risques, l'agriculture durable et la sécurité alimentaire, les écosystèmes et la biodiversité, l'énergie et le commerce durables;

13. Chaque pays et chaque région présentent des particularités environnementales qui doivent être prises en compte. Il est donc important d'insister sur les aspects uniques et les aspects communs. Tous les écosystèmes fragiles doivent être pris en compte, notamment les zones côtières, les zones humides, les zones montagneuses, les terres arides et les îles. Les approches REDD et REDD-plus devraient également refléter cette réalité, ce qui rend nécessaire pour le continent l'adoption d'une position commune sur la question qui lui permettra de tirer profit de toutes les opportunités présentes en Afrique;

14. Le cadre global des programmes africains sur les changements climatiques devrait reconnaître que la désertification et la dégradation des terres arides sont des questions importantes pour le continent. Des efforts pour lutter contre la désertification et la dégradation des sols en Afrique devraient être considérés dans le contexte des changements climatiques, du fait qu'une grande partie des stocks africains de carbone se trouvent dans les sols et la végétation des terres arides. Ces mesures devraient donc être soutenues par les programmes d'adaptation et d'atténuation;

15. Des informations en vigueur sur l'adaptation doivent être exploitées, notamment les projets et les initiatives pilotes actuels menés par les partenaires internationaux au développement, les connaissances ancestrales qui doivent être scientifiquement évaluées et encouragées,

ainsi que les pratiques effectives d'adaptation développées par les populations rurales en réponse aux changements climatiques;

16. Des études sectorielles doivent être prises en compte dans les programmes-cadres. Il sera donc nécessaire d'identifier tous les secteurs pertinents, notamment l'énergie, l'agriculture et la santé, sur lesquels il faudra ensuite conduire un examen détaillé, au moyen de scénarios climatiques à long terme tant au niveau national qu'au niveau régional, afin de déterminer les besoins sectoriels.